



Paysage des marais desséchés de Grimaud, au nord-est du Pont aux chèvres et de la Culée, en direction du nord.

IVR52_20198503502NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés